

A vérifier au prononcé

**Intervention de la délégation du Cambodge**  
**17<sup>ème</sup> Session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel du Conseil**  
**des droits de l'Homme : Congo (le 30 Octobre 2013)**

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite tout d'abord remercier, SE M Bienvenue Okiemy, Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement de la République du Congo, ainsi que les membres de la délégation qui l'accompagnent, pour leur excellent rapport et pour la présentation très claire qui en a été faite.

Le Cambodge prend note avec une satisfaction que le Congo a mis en œuvre un certain nombre de programmes et des plans d'action pour le développement, y compris la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) pour la période 2008-2010 et un document pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (DSCERP) pour la période 2012-2016.

A cet effet, le pays a enregistré des bonnes performances avec une croissance globale de l'ordre de plus de 5%, ce qui a contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la réduction de la pauvreté.

Nous saluons également l'adhésion et la ratification par le Congo à un certain nombre des instruments internationaux importants, notamment la Convention contre la criminalité transnationale organisée, le protocole contre la traite des personnes (en mars 2012), et le Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2010).

Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par le Congo jusqu'à présent, tout en reconnaissant que les droits de l'homme existent encore comme un défi pour le pays à relever.

À cet égard, notre délégation souhaite formuler deux recommandations pour le Congo :

1. de continuer à assurer une meilleure protection des droits de tous les citoyens par la mise en œuvre des plans nationaux d'action récemment adoptés, en particulier ceux relatifs aux efforts visant à renforcer le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (---à travers un plan quinquennal de développement) et,
2. de continuer à renforcer le cadre normatif national en faveur des groupes les plus vulnérables comme les femmes, les enfants, et les handicapés.

Merci de votre attention